Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Commune d'Aspremont

PLAN de PREVENTION des RISQUES NATURELS PREVISIBLES d'INCENDIE de FORETS

Carte de la voirie

Plan de situation

Pour le préfet,
Le Secrétaire Général
SG 4522

Philippe LOOS

1:10 000

Avril 2022

PRESCRIPTION du PPRIF : 1er juillet 2019
DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL : 14 octobre 2021
ENQUETE PUBLIQUE : du 14 octobre 2022 au 4 février 2022
APPROBATION du PPRIF : 18 MAI 2022

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
ALPES-MARITIMES
SERVICE DEPLACEMENTS-RISQUES-SECURITE

Office National des Forêts

Voirie

- Voie principale (double issue, largeur supérieure à 5 mètres)
- Voie secondaire (double issue, largeur supérieure à 3 mètres)
- Voie étroite (double issue, largeur inférieure à 3 mètres)
- Voie sans issue (largeur supérieure à 3 mètres)
- Voie étroite sans issue

Limite de commune d'Aspremont

0 250 500 750 1 000 Mètres

Sources :
- Fond cartographique SCAN 25 ®© IGN 2018
- Voirie BD Topo ®© IGN 2021
- Limite communale PCI (DGI 2021)